

## AVIS DE SUSPENSION DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES DU **TOPPO**

En raison du déclenchement imminent de la grève générale illimitée (GGI), nous tenons à vous aviser que les publications régulières du **TOPPO** seront suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Afin d'assurer une diffusion rapide et efficace des informations concernant la négociation, la majorité des communications du SEPI se feront par courriel d'ici à la reprise des publications. Pour ne rien manquer, nous vous invitons donc à surveiller de près votre boîte de courriel et à vous assurer de désigner le SEPI en tant qu'expéditeur approuvé.

Pour plus de détails concernant la GGI, nous vous invitons à consulter la page Web conçue à cet effet par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) à l'adresse suivante : [www.lafae.qc.ca/ggi-profs](http://www.lafae.qc.ca/ggi-profs).

Pour suivre l'actualité concernant la négociation, nous vous invitons à consulter le site Internet du SEPI régulièrement ainsi qu'à suivre notre page Facebook et notre compte Instagram.

## GRANDE MARCHÉ POUR LES PROFS ET L'ÉCOLE PUBLIQUE

Comme le gouvernement nous y contraint par l'absence d'une offre digne de ce nom aux tables de négociation, nous serons dès demain, pour la première fois en plus de 40 ans, en grève générale illimitée (GGI).

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise une grande manifestation nationale pour marquer le début de ce mouvement historique. L'ensemble des profs de la FAE, leur famille, leurs amis, ainsi que toutes les autres personnes soucieuses de la qualité de l'éducation au Québec sont conviés à cette grande démonstration d'unité et de solidarité.

Prenons la rue ensemble pour signifier au gouvernement que pour nous, l'éducation est réellement LA priorité. Démontrons toutes et tous ensemble au gouvernement notre détermination à revendiquer de meilleures conditions d'enseignement dans les écoles publiques du Québec.

Vous-même, ainsi que tout le personnel enseignant du SEPI, êtes invités à vous réunir au gazebo du parc Jarry (près de l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Villeray) le jeudi 23 novembre à 11 h afin de prendre part à la marche. Venez contribuer à en faire un succès monstre!

Pour tous les détails, nous vous invitons à consulter le document d'information préparé par le SEPI à l'adresse suivante : [www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/GGI-Operationnalisation\\_23-novembre\\_2023.pdf](http://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/GGI-Operationnalisation_23-novembre_2023.pdf).



## Responsables de secteur

Tout au long de la durée de la grève générale illimitée (GGI), les enseignantes et enseignants du SEPÎ seront appelés à tenir des lignes de piquetage devant leur établissement respectif.

Pour assurer une meilleure coordination de ces opérations, les écoles et les centres ont été regroupés par proximité géographique. Les personnes membres du conseil d'administration (CA) seront chacune responsable d'un des secteurs ainsi créés.

Les responsables de secteur se présenteront chaque jour pour piqueter devant les écoles et les centres afin de prendre part aux côtés des profs à l'application de cet ultime moyen de pression.

<b>SECTEUR ANJOU</b>	
Responsable : Catherine Alary (catherinealary@sepi.qc.ca)	
Centre Anjou	École Jacques-Rousseau Annexe
Centre de formation des métiers de l'acier	École Saint-Joseph
École Albatros / Des Roseraies	École secondaire Anjou
École Cardinal-Léger	École Wilfrid-Pelletier
École Chénier	École Wilfrid-Pelletier Annexe
École Jacques-Rousseau	

<b>SECTEUR MONTRÉAL-NORD</b>	
Responsable : Olivier Blanchard (olivierblanchard@sepi.qc.ca)	
Centre Calixa-Lavallée	École René-Guénette
Centre Ferland / École La Relance	École Saint-Rémi
Centre Louis-Fréchette	École Saint-Rémi Annexe
École Adélarde-Desrosiers	École Saint-Vincent-Marie
École Amos	École Sainte-Colette
École de la Fraternité	École Sainte-Colette Annexe
École Hôtelière de Montréal	École Sainte-Gertrude
École Jules-Verne	École secondaire Calixa-Lavallée
École Le Carignan	École secondaire Henri-Bourassa
École Pierre-de-Coubertin	

<b>SECTEUR POINTE-AUX-TREMBLES</b>	
Responsable : Dominique Hervieux (dominiquehervieux@sepi.qc.ca)	
Centre Daniel-Johnson	École Montmartre
Centre des ressources professionnelles	École Notre-Dame
Centre Paul-Gratton	École Saint-Marcel
École de la Belle-Rive – Pavillon de la Pointe	École Saint-Octave
École de la Belle-Rive – Pavillon des Trembles	École Sainte-Germaine-Cousin
École Félix-Leclerc	École Sainte-Marguerite-Bourgeois
École François-La Bernarde	École secondaire Daniel-Johnson
École Le Prélude/Marc-Laflamme	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles
École Le Tournesol	

## SECTEUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Responsable : Sylvie Zielonka (sylviezielonka@sepi.qc.ca)

École Denise-Pelletier	École Marc-Aurèle-Fortin Annexe
École Fernand-Gauthier	École Notre-Dame-de-Fatima
École La Passerelle	École secondaire Jean-Grou
École Le Tournesol - Annexe	École Simone-Desjardins - pavillon Gouin
École Marc-Aurèle-Fortin	École Simone-Desjardins - pavillon Perras

## SECTEUR SAINT-LÉONARD

Responsable : Pierre-Luc Gagnon (pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)

Bureau des activités étudiantes	École La Dauversière
Centre Louis-Fréchette Annexe	École Lambert-Closse
École Alphonse-Pesant	École Pie-XII
École Ferland	École secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry
École Gabrielle-Roy	École secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry - Annexe
École Général-Vanier	École Victor-Lavigne
École Jean-Nicolet	École Wilfrid-Bastien
École Jean-Nicolet Annexe	

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

## VOUS NE VOULEZ PAS MANQUER LES COMMUNICATIONS DU SEPÎ ? AJOUTEZ-NOUS À VOS EXPÉDITEURS APPROUVÉS !



Il nous a été rapporté que **les courriels du SEPÎ se retrouvaient parfois interceptés par les filtres anti-spam** des boîtes de réception de courriels. Pour éviter ce désagrément et ainsi s'assurer de recevoir toutes les informations que nous vous transmettons, il suffit de désigner le SEPÎ en tant qu'**expéditeur approuvé** !

Pour vous accompagner dans cette procédure toute simple qui vous demandera tout au plus quelques secondes de votre temps, le SEPÎ a préparé un procédurier qui vous guidera étape par étape. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site Web à l'adresse suivante : [www.sepi.qc.ca/expediteurs-approuves](http://www.sepi.qc.ca/expediteurs-approuves).

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

## RAPPEL | AVIS DE RECHERCHE



### Le Groupe d'Intervention Numérique (G.I.N.) du SEPÎ a besoin de vous!

Afin d'étendre la mobilisation en lien avec la négociation nationale aux espaces virtuels, le SEPÎ est à la recherche de membres désirant grossir les rangs du **Groupe d'Intervention Numérique (G.I.N.)**.

Le G.I.N. est essentiellement une liste de diffusion qui permettra aux personnes qui s'y seront inscrites d'**être avisées lorsque des opérations de mobilisation numérique seront organisées**. Les personnes membres du G.I.N. seront invitées à prendre part à des actions virtuelles sur les plateformes de médias sociaux afin d'influencer les algorithmes, et d'ainsi augmenter la portée de notre présence virtuelle.

Faire partie du G.I.N. n'implique **aucune obligation**. Nous désirons susciter une mobilisation à géométrie variable, selon le temps ou l'énergie que vous souhaitez y consacrer ainsi que vos disponibilités.

Nous invitons donc toutes les **personnes intéressées par ce qui touche le monde numérique et les médias sociaux**, sans égard pour le degré d'expérience ou d'aisance, à s'inscrire au G.I.N pour prendre part à la mobilisation 2.0 en contactant Olivier Blanchard ([olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)).

- Olivier Blanchard | [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)
- Dominique Hervieux | [dominiquehervieux@sepi.qc.ca](mailto:dominiquehervieux@sepi.qc.ca)

## INFO | ÊTES-VOUS MEMBRE DE VOTRE SYNDICAT ENSEIGNANT ?

### SI JE PAYE DES COTISATIONS SYNDICALES, JE SUIS MEMBRE ?

Pas nécessairement. La formule «Rand» prévoit que toute personne salariée représentée par une accréditation syndicale paye automatiquement sa cotisation syndicale [en % du salaire gagné] (*article 47 du Code du travail*).

Cependant, pour pouvoir participer à la vie syndicale et «avoir son mot à dire», il faut faire une demande d'adhésion au syndicat. La personne déléguée de votre établissement peut vous remettre le formulaire nécessaire à votre demande [exemple de formulaire sur l'image à droite]. Si vous êtes sur appel, sans lieu de travail distinct, contactez-nous sans tarder au 514 645-4536 ou à l'adresse suivante : [courrier@sepi.qc.ca](mailto:courrier@sepi.qc.ca). Nous vous ferons parvenir un formulaire dans les meilleurs délais.

De plus, nous vous rappelons que le formulaire «Demande d'adhésion au syndicat» ne doit être rempli qu'une seule fois et que votre première cotisation syndicale de 2\$ doit être collée à l'arrière du formulaire. Une fois rempli, le formulaire doit être retourné au syndicat et non pas au centre de services scolaire, puisque ce sont deux entités différentes.

Pour obtenir des précisions supplémentaires, veuillez communiquer avec moi au 514 645-4536, poste 205 ou par courriel à l'adresse suivante : [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca).

RESERVÉ À L'ADMINISTRATION  
L'adhésion

NOUVEAU SYNDICAT  
MONTÉE SEP 2018  
514-645-4536  
courrier@sepi.qc.ca  
www.sepi.qc.ca

### FORMULAIRE Demande d'adhésion au syndicat

# de matricule (CSPE) : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone principal : ( ) \_\_\_\_\_

Courriel personnel : \_\_\_\_\_

Courriel professionnel : \_\_\_\_\_@sepi.qc.ca

Fournir le SEPÎ de ma connaissance de l'information (ex. : salaire, **NOTE** : à l'abri des conditions de travail mentionnées).

**JE DONNE LIBREMENT MON ADHÉSION AU SYNDICAT.**  
Je m'engage à observer les statuts, règlements et décisions et à payer la cotisation faite par le syndicat. Cette cotisation entrera en vigueur le jour de mon admission au syndicat.

**J'ai payé ma première cotisation syndicale de 2\$.**  
(Veuillez coller votre 2 \$ l'arrière de ce formulaire et le retourner au syndicat.)

Date : \_\_\_\_\_

Signature du membre : \_\_\_\_\_

Signature du témoin : \_\_\_\_\_

- Pierre-Luc Gagnon | [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)

## **Programme d'aide financière aux membres du SEPÎ lors d'une grève générale illimitée**

Afin de soutenir ses personnes membres face aux impacts causés par le déclenchement d'une grève générale illimitée (GGI), le SEPÎ a entrepris de mettre sur pied un programme d'aide financière. Sous la forme d'une aide financière ponctuelle, ce programme vise à rembourser le **montant des intérêts d'un prêt personnel** contracté auprès d'une institution financière. Le capital des prêts n'est pas remboursé par le SEPÎ.

### ADMISSIBILITÉ

Le programme vise à soutenir d'abord et avant tout les enseignantes et enseignants aux prises avec une situation de grande précarité financière provoquée par l'arrêt de travail.

Pour être admissibles, les personnes désirant avoir recours au programme d'aide doivent répondre aux conditions suivantes:

- Être membre en règle du SEPÎ;
- Être actuellement à l'emploi et privé de salaire en raison de la grève;
- Être en mesure de démontrer leur situation de précarité financière;
- Être en mesure de fournir la preuve du prêt contracté auprès d'une institution financière.

### MODALITÉS

**Les prêts admissibles dans le cadre de ce programme d'aide ne pourront pas dépasser la somme de 2000\$ et devront comporter un terme maximum de 12 mois.** Aux fins de déterminer le montant maximal de l'aide pouvant être accordée, le SEPÎ a basé ses calculs sur un taux d'intérêt de 15,50% fixant ainsi **le remboursement maximum à 171,88\$.**

Il est à noter que **le programme d'aide ne s'appliquera que dans le cas où l'arrêt de travail s'étale sur une durée de plus de 5 jours.** Cela étant, le programme sera donc en fonction **à partir du 6<sup>e</sup> jour de grève**, et ce, jusqu'à la signature d'une entente de principe.

### PROCÉDURE

Les personnes membres intéressées à se prévaloir du programme d'aide offert par le SEPÎ sont invitées à remplir le formulaire électronique de demande initiale disponible en suivant le lien ci-contre: [www.sepi.qc.ca/programme-aide-demande-initiale](http://www.sepi.qc.ca/programme-aide-demande-initiale).

Par la suite, le SEPÎ contactera les personnes membres ayant fait parvenir une demande d'aide afin de remplir la déclaration solennelle nécessaire pour avoir accès au soutien financier offert. Le SEPÎ s'engage à traiter chacune des demandes de façon confidentielle.

Une fois ces étapes complétées, les personnes membres qui auront prouvé leur admissibilité au programme d'aide se verront verser le montant des **intérêts** du prêt personnel qu'elles auront contracté à partir du 6<sup>e</sup> jour de l'arrêt de travail.

Pour toute question concernant ce programme d'aide, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : [programme-aide@sepi.qc.ca](mailto:programme-aide@sepi.qc.ca).

■ Pierre-Luc Gagnon | [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

#### Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)  
745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9  
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)